

**HORS-SÉRIE**  
SEPTEMBRE 2009

# Lire

EN DRÔME

LE MAGAZINE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

## CRÉER UNE BIBLIOTHÈQUE PROJET CULTUREL ET PROJET SPATIAL



- LA  
DRÔ  
ME -

LE DÉPARTEMENT



## SOMMAIRE //////////////

### **1 - LA PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LE TERRITOIRE : UN PROJET CULTUREL ET UN PROJET SPATIAL 04**

La lecture publique 04

La bibliothèque publique : espace culturel et lieu de rencontre 06

La bibliothèque : un projet architectural et urbain 07

### **2 - LA BIBLIOTHÈQUE, LIEU ATTRACTIF, CONVIVAL ET FONCTIONNEL 08**

Une bibliothèque pour quel public ? 08

La bibliothèque au cœur de la ville 10

Des locaux fonctionnels, des espaces ouverts et attractifs 11

Qualité d'ambiance et confort 14

Le mobilier : valoriser les collections et en faciliter l'accès 16

L'équipement informatique : ressources documentaires et outil de gestion 18

Du personnel qualifié au service du public 19

### **3 - UN PROJET ACCOMPAGNÉ PAR LE CONSEIL ET L'EXPERTISE DE PARTENAIRES SPÉCIALISÉS 20**

Le conseil général de la Drôme 20

Le CAUE / La DRAC 21

### **BALADE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DRÔMOISES : QUELQUES RÉALISATIONS 22**

Allan 22

Chabrillan 24

Hostun 26

Saint-Martin-d'Août 28

### **ANNEXES 30**

Manifeste de l'Unesco pour la bibliothèque publique 30

Carte de la lecture publique dans la Drôme 31



## – LA BIBLIOTHÈQUE : UN PROJET FORT À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Si, comme l'affirme Daniel Pennac, « chaque lecture est un acte de résistance », on sait alors pourquoi dictateurs et autres liberticides redoutent le pouvoir des livres et des mots. Car c'est dans la lecture, notamment, qu'un peuple puise sa faculté de penser, de réfléchir, de comprendre et de juger. Lire, c'est s'ouvrir au monde, aux autres, aux idées nouvelles, à la différence, à la tolérance. C'est combattre les idéologies qui bafouent nos valeurs démocratiques et citoyennes. Au siècle des Lumières, les auteurs de l'Encyclopédie n'avaient d'autre idée que d'offrir la connaissance au plus grand nombre afin de mettre un terme à un état de soumission et d'ignorance encouragé par d'obscures croyances. Aujourd'hui encore, écrivains, philosophes, journalistes sont là pour alimenter nos réflexions, faire avancer le débat, alerter l'opinion, nous tenir en éveil. Ils font œuvre d'utilité publique pour la liberté de penser et de s'exprimer de chacun d'entre nous. Car la possibilité de lire, de s'informer, d'approfondir son savoir, d'exercer son esprit critique est une des conditions premières de l'égalité des chances. A chacun la lecture permet également de mieux se connaître, aidant en cela à trouver sens et cohérence à la vie.

Les bibliothèques sont donc des fontaines de vie. Pierres angulaires des réseaux de lecture publique, elles sont des lieux incontournables du vivre ensemble, où se construisent les repères d'une culture partagée, où se tisse du lien social. Au-delà de l'équipement en lui-même, une bibliothèque sera toujours un espace de liberté, où chacun peut lire ce qu'il veut, comme il veut ; où le plaisir et la connaissance -encore trop souvent opposés- sont enfin réunis.

Mais demain, lorsque la mémoire du monde sera toute entière accessible depuis un ordinateur personnel, nos bibliothèques actuelles auront-elles encore lieu d'être ? A cette question, nous répondons « Oui » avec force et conviction. Car avant que la virtualité n'ait tout envahi, il faut continuer à construire et faire vivre de vraies bibliothèques de proximité. La bibliothèque du futur doit préserver cet accès aux revues, livres, CD. Elle doit le faire tout en poursuivant le travail entrepris depuis déjà plusieurs années pour intégrer l'évolution des nouvelles technologies qui, aujourd'hui, font partie intégrante des services de proximité aux citoyens.

Construire jour après jour un réseau de lecture publique accessible et aménager le territoire de manière équilibrée, c'est notre compétence. C'est avant tout la volonté du Département de la Drôme bien décidé à relever le défi de la culture pour tous.

### **Didier GUILLAUME**

*Sénateur de la Drôme  
Président du Conseil général*

### **Anne-Marie REME-PIC**

*Vice-présidente du Conseil général de la Drôme  
Chargée de l'habitat, du logement, de l'urbanisme et du patrimoine*

### **Christine PRIOTTO**

*Conseillère générale déléguée à la culture*

La bibliothèque est un service public de premier ordre, bien souvent le seul équipement culturel permanent dans une commune. Elle touche de manière intergénérationnelle tous les habitants de la commune et des environs.

Comme tous les équipements culturels de proximité les bibliothèques doivent accompagner le développement rural et le retour à la campagne de nos concitoyens. Les attentes des populations en matière culturelle (pratiques et lieux) sont les mêmes à la campagne qu'à la ville. Si une bibliothèque de bon niveau est proposée, le public se l'approprie naturellement : 25 à 30 % de la population l'utilisent.

Construire et faire vivre une bibliothèque nécessite des moyens matériels, humains et financiers importants : une réflexion intercommunale permet l'émergence d'une ambition politique et la concrétisation d'un aménagement du territoire qui favorise l'accès à la culture pour tous.

A l'heure du tout numérique, la bibliothèque affirme son existence physique et matérielle pour accueillir le public et offrir des collections sur place (livres, revues, disques). Elle propose un accès légal et démocratisé aux documents numériques et contenus en ligne via les outils que la population dans sa diversité utilise, du téléphone portable au livre électronique ! La bibliothèque perpétue également un travail hors les murs pour toucher le public empêché (grand âge, handicap physique ou socio culturel). Les espaces et les accès aux documents sont appelés à être régulièrement repensés pour répondre aux demandes des élus et aux attentes des publics.

Ce document appréhende la bibliothèque de manière globale et transversale : ancrage territorial, environnement et développement durable, tissu urbain, partenariats sociaux, culturels et éducatifs... Il est un point d'appui et une base de référence pour les maires, les présidents et les élus en charge de la culture et donne les coordonnées des acteurs qui sont à même de les accompagner dans la réalisation des projets.

Deux partenaires ont collaboré à la rédaction de ce guide :

- la médiathèque départementale, dont la vocation principale est de contribuer à l'aménagement du territoire par la mise en place de bibliothèques correspondant aux besoins de la population
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement/ CAUE dont une des missions consiste à accompagner les élus drômois dans la définition puis la mise en œuvre de leurs projets d'architecture ou d'urbanisme.

### **Joëlle PINARD**

*Directrice de la médiathèque départementale de la Drôme*



## La lecture publique : une compétence culturelle partagée

La politique de lecture publique relève de deux niveaux d'administration territoriale (lois de décentralisation de 1982 et 1983) :

- les communes ou leurs groupements créent, organisent et financent les bibliothèques municipales ou communautaires
- les départements, en charge des bibliothèques départementales de prêt, ont une mission de soutien auprès des communes et de leurs groupements.

La lecture publique est une compétence obligatoire dont le département de la Drôme s'est emparé dès 1982 en votant le plan de développement de la lecture publique. L'enjeu en terme d'aménagement durable des territoires a conduit le Département à contractualiser avec l'État, les communes, les groupements de communes.

Le soutien proposé concilie à la fois une vision équilibrée de l'aménagement du territoire et le respect des choix de chaque collectivité. L'enjeu est essentiel car il vise à assurer l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux, à réduire les inégalités sociales, culturelles et géographiques et favoriser l'accès à l'information de tous. Les bibliothèques représentent dans les communes le premier outil de démocratisation culturelle.

## La lecture publique : défis et enjeux

A l'heure du développement des ressources documentaires accessibles en ligne et de la constitution de bibliothèques virtuelles, la pertinence de la bibliothèque implantée dans un bassin de vie reste entière.

Équipement culturel par excellence, la bibliothèque est

- un espace public essentiel au développement du lien social inscrit dans un projet de territoire, lieu de vie partagé et de socialisation,
- un service public stratégique dans la lutte contre les exclusions : l'accès à l'écrit, au numérique, à la connaissance est indispensable pour l'insertion professionnelle et l'intégration sociale.

Les bibliothèques doivent aujourd'hui tenir compte des nouveaux modes d'accès au savoir et des nouveaux vecteurs d'expression, de création et de diffusion culturelle en offrant simultanément les espaces, les collections physiques et les accès à la bibliothèque virtuelle mondiale.

Les bibliothécaires doivent favoriser la découverte, ouvrir à d'autres expériences ou pratiques, sensibiliser à la diversité des supports et des sujets, intégrer le public à la vie de

l'établissement (club de lecture, blog, animations). Cela passe notamment par des espaces signalisés et accessibles, des ressources variées et accessibles en ligne, une programmation culturelle diversifiée et un réseau étoffé de partenariats locaux.

A la bibliothèque, le lecteur doit pouvoir se familiariser avec l'utilisation de nouveaux outils, naviguer sur Internet ou entreprendre une démarche d'auto-formation. Des sollicitations doivent permettre de piquer sa curiosité et de consolider sa maîtrise de la langue, de construire un rapport à l'écrit dans la mesure où celui-ci donne accès au symbolique, à l'autonomie, à la citoyenneté.

## Le plan de développement de la lecture publique et l'aménagement du territoire

Le plan départemental de la lecture publique s'articule sur les bassins de vie drômois et propose un cadre pour la structuration de l'espace départemental et l'offre de services :

### Des pôles d'attractivité

- une médiathèque de référence par grand pays drômois (gérée par le département ou une communauté de communes)
- une médiathèque par bassin de vie identifié, rural ou urbain (plus de 5000 habitants)

### Des bibliothèques proches des usagers

- des bibliothèques d'intérêt local
- des points lecture dans les communes où une bibliothèque n'est pas viable

Dans ce schéma, l'atout intercommunal est de taille. Il est en effet très difficile à une petite commune de faire vivre une bibliothèque.

En revanche, à partir d'une structure intercommunale attractive, il est possible d'irriguer les communes plus petites et de rendre les services de proximité indispensables à la population en matière d'accès à l'information.

## Le réseau de lecture publique départementale

La coopération entre la bibliothèque départementale, les bibliothèques et les points lecture des communes s'opère au sein du réseau de lecture publique.

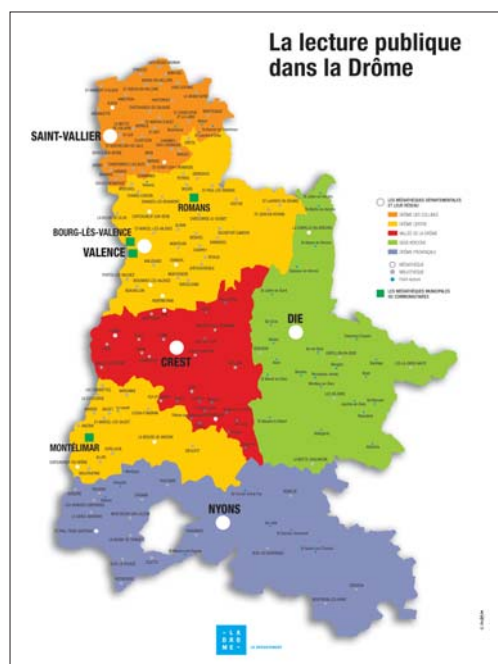
La médiathèque départementale favorise la collaboration entre tous les acteurs :

- les salariés qui assurent la mise en place de la politique de lecture et la continuité du service,
- les bénévoles formés dont l'engagement et l'implication dans la vie locale permettent le développement du réseau et l'action sur le terrain,
- les partenaires culturels, sociaux et éducatifs qui contribuent à l'action culturelle et à la connaissance.

En 2009, le réseau de lecture publique drômois se compose de 125 bibliothèques ou médiathèques et de plus de 400 points lecture dans les communes rurales et dans les quartiers des villes.

Ce réseau est en évolution constante : les conditions d'accès à l'information ont tant changé que les bibliothèques construites il y a vingt ans doivent évoluer pour rendre les services que la population en attend.

Chaque année, la médiathèque départementale travaille avec une dizaine de collectivités qui souhaitent faire évoluer les équipements ou en construire de nouveaux. Le département s'attache à les accompagner pour compléter le maillage d'équipements structurants qui permettront à tous les habitants d'avoir accès dans un temps de déplacement limité à un espace de lecture publique. Il leur propose également des services en ligne qui permettent l'accès à l'information et aux œuvres de manière légale et démocratique.



Voir carte grand format de la lecture publique page 31

## Un outil pour le développement de la lecture publique drômoise : la médiathèque départementale et ses missions

### Conseil aux élus

La médiathèque est force de proposition, d'analyse, d'expertise en matière de lecture publique et de conseil pour les élus des collectivités :

- conseillers généraux pour l'aménagement du territoire, la structuration du réseau départemental de lecture publique.
- maires et adjoints pour la création de bibliothèques communales et toute action de lecture sur le terrain.
- présidents de communautés de communes et d'agglomération et leurs services.

**Aide aux communes** en matière de lecture publique : *service d'équilibre pour l'accès du public à la lecture et de conseil en matière de lecture publique.*

- conseil et expertise pour la construction, l'aménagement, l'informatisation, les dossiers de subventions
- aide financière pour la construction, le mobilier, l'informatique dans le cadre des règlements départementaux.
- formation des bibliothécaires bénévoles et salariés (stages, rencontres, voyages, visites techniques pour l'aide à la gestion et à l'animation).
- renouvellement des collections de livres dans les bibliothèques communales (échanges de documents et navettes de livres réservés).
- publication de *Lire en Drôme*, magazine de la médiathèque départementale pour les bénévoles et les élus.
- participation aux animations, aux salons du livre, à toute action culturelle favorisant le développement de la lecture.
- proposition d'expositions itinérantes et d'animations autour du livre.
- mise en réseau des fonds documentaires (catalogues informatisés, bases de données).
- mise à disposition d'un fonds professionnel de documentation.

# 1 – LA PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LE TERRITOIRE :

Créer une bibliothèque est un acte majeur qui relève d'une volonté politique affirmée de favoriser l'accès pour tous à l'information (y compris numérique) et à la culture et de créer un lieu de vie bien ancré dans le paysage local.

Une bibliothèque c'est à la fois un lieu culturel, un outil d'action sociale, un espace de découverte et de liberté pour les citoyens, un lieu d'échanges d'idées, d'émotions et de rencontres.

Une bibliothèque c'est aussi un bâtiment fonctionnel dans un lieu accessible, facilement repérable, au cœur du village ou de la ville, qui fait partie du patrimoine bâti de la commune et auquel l'architecte a su donner sens et esthétique.

## ➔ La bibliothèque publique, espace culturel et lieu de rencontre

### Des services adaptés aux différents publics et à des usages diversifiés

#### - Une collection de documents variée, actualisée et pluraliste

livres (romans, documents) sur tous les domaines de la connaissance, dictionnaires, revues, disques, films, cédéroms, sites Web sélectionnés, documents numériques, presse locale et nationale.

#### - Des services adaptés à chaque usage

emprunt à domicile, réservation de documents, recherche documentaire sur place, accès à Internet, sélections bibliographiques, coups de cœur, conseils de lecture, aide à la recherche...

#### - Des services adaptés à chaque public

• pour la jeunesse : partenariat avec les services de la petite enfance, centres de loisirs, colonies, écoles maternelles et primaires, collèges, lycées ; animations (heure du conte, rencontre d'auteurs avec les collégiens...)

- pour les personnes âgées : documents en gros caractères, livres enregistrés, lecture à voix haute, portage à domicile... liens avec les maisons de retraite
- pour des groupes constitués : alphabétisation, maîtrise de la langue, rédaction de curriculum vitae, bureautique, autoformation et recherche d'emploi.

#### - Des animations culturelles tout public

contes, lectures, mini concerts, projections, conférences, ateliers ...

#### - Un lieu de sociabilité

où les gens choisissent d'aller librement s'installer et passer un moment, se rencontrent, découvrent, échangent, se regardent lire ou consulter, travaillent, luttent contre l'isolement, se construisent.

Ces usages très diversifiés représentent un enjeu important qui guide toutes les étapes du projet, de la conception politique à la réalisation concrète.



Lire et écouter à tous les âges

Bibliothèque de Vercheny, Médiathèque départementale Drôme provençale à Nyons / Architectes : C. Royer et D. Chapuis

Médiathèque départementale Drôme des collines à Saint-Vallier / Architectes : D. Rey-Huet et Y. Grange

## ➔ La bibliothèque : un projet architectural et urbain

Construction nouvelle ou aménagement d'un bâti déjà existant, la bibliothèque est un lieu qui s'inscrit dans l'espace de la ville ou du village ; c'est aussi un projet architectural et urbain bien pensé, dans une logique de développement durable.

Derrière la qualité du projet urbain, architectural et environnemental d'une bibliothèque, se lisent l'ambition et la qualité du projet politique et social du maître d'ouvrage.

- La bibliothèque est un équipement culturel. L'image positive dont elle bénéficie en fait un équipement culturel emblématique : sa localisation dans la ville ou le village, son environnement, son architecture même, doivent affirmer et valoriser cette identité.
- La bibliothèque est un équipement public : ouverte à tous, elle doit être facilement accessible et repérable.
- La bibliothèque assure des fonctions multiples et accueille des publics très divers, elle est aussi lieu de travail pour certains : elle doit être fonctionnelle et confortable pour tous, usagers et employés.

### Un taux de fréquentation en hausse, des usages qui se diversifient

- Le nombre d'inscrits reste stable (21 % en 2005) mais la part de la population fréquentant les bibliothèques est passée de 23% à 43 % entre 1989 et 2005
- En 2010, la fréquentation régulière pourrait concerner 50% des Français.
- 71% des usagers restent plus de 30 minutes à la bibliothèque, contre 53% en 1997
- Les usagers viennent à la bibliothèque pour ...

travailler pour leurs études	76%	(des 15-25 ans)
lire des livres sur place	50%	
lire la presse sur place	36%	
et aussi pour...		
voir des expositions	26%	
assister à des lectures, débats, spectacles	20 %	
utiliser Internet	14%	
utiliser des logiciels et cédéroms	6%	
• Les inscrits empruntent		
des livres	90%	
des disques	33%	
des revues	27%	
des films	17%	

\* étude réalisée en 2005 par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie à la demande du Ministère de la culture et de la communication auprès de 2000 personnes de plus de 15 ans dans 352 communes.

Penser une bibliothèque dans une logique de développement durable, c'est se donner pour objectifs de :

- limiter son impact sur l'environnement : en choisissant bien le lieu de son implantation, en utilisant pour sa construction des matériaux sains et recyclables, en créant un bâtiment économe en énergie, etc...
- répondre au mieux aux besoins des usagers actuels et futurs : fonctionnalité, confort, capacité des locaux à évoluer...
- maîtriser son coût global : coût d'investissement, mais aussi coût de fonctionnement en mettant en place dès la phase conception les conditions futures de son exploitation, de sa maintenance et de son entretien (techniques simples, matériaux solides...).



Agora extérieure  
Médiathèque départementale Drôme provençale à Nyons  
Architectes : C. Royer et D. Chapuis



Médiathèque de Châteaufort-du-Rhône  
2 316 habitants - 336 m<sup>2</sup> / Architecte : S. Flandin

## ➔ Une bibliothèque pour quel public ?

La collectivité, avant de décider la création d'une bibliothèque, doit étudier quels publics cet équipement est susceptible d'attirer ; quelle est la population de la commune élargie à sa zone de chalandise s'il s'agit d'un bourg - centre (commerces, services...).

Pour une commune ou un bassin de vie de plus de 1 000 habitants, la création d'un équipement communal est pertinente si elle est accompagnée d'une volonté forte de la municipalité de doter ce service des moyens nécessaires lors de sa création et pour son fonctionnement courant.

Parce qu'en dessous de 1 000 habitants concernés, il serait difficile à la commune de réunir toutes les conditions requises pour assurer la mise en place et le fonctionnement d'un service attractif et viable, il pourra être opportun de s'orienter vers un équipement intercommunal.

### L'intercommunalité, un atout pour la bibliothèque

La mutualisation des moyens de plusieurs communes permet d'élargir considérablement l'offre et la crédibilité de l'équipement : les usagers des bibliothèques, à la recherche d'informations précises, n'hésitent pas à se déplacer vers un centre de ressources bien achalandé et à fréquenter plusieurs établissements.

Le regroupement des moyens peut être envisagé sous diverses formes, adaptées au tissu local :

- une bibliothèque ou médiathèque centre d'un bassin de vie : les moyens (locaux, personnel, collections...) sont concentrés en un espace de taille adaptée à l'ensemble des populations à desservir, très attractif.
- un réseau de bibliothèques de proximité, dont les moyens sont partagés : création d'un emploi intercommunal, serveur informatique unique, collections complémentaires, carte d'emprunteur donnant accès à tous les points du réseau.

### Comment réussir votre bibliothèque ?

La bibliothèque, pour être attractive, doit proposer à la population toutes les qualités d'un service public professionnel, convivial et fonctionnel, notamment :

- un local bien situé dans la commune, dont la superficie et les aménagements permettent l'accueil de tous les publics,
- des moyens de fonctionnement (à la création du service et en budget annuel) pour créer et actualiser les collections de documents, assurer la gestion informatisée et l'offre numérique, proposer des animations, entretenir les locaux,
- des horaires d'ouverture permettant de valoriser le plus largement possible l'équipement et de répondre aux attentes multiples des usagers,
- un personnel qualifié en nombre suffisant pour assurer toutes les missions du service.



**Bibliothèque d'Albon**  
1 722 habitants - 170 m<sup>2</sup>  
Atelier d'architecture A. Solnais



**Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest**  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi

© Caroline Vaillant



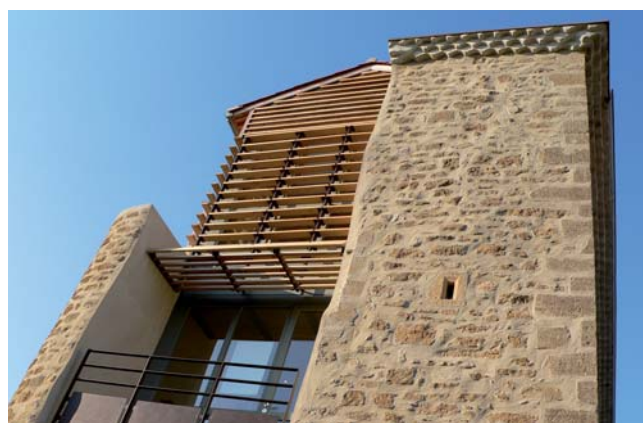
## Des moyens adaptés à la population à accueillir

Minimum recommandé pour faire fonctionner une bibliothèque communale

Taille de la commune (nombre d'habitants)	Surface (m <sup>2</sup> par habitant)	Heures d'ouverture hebdomadaire au public (non compris accueil scolaire)	Personnel Bibliothécaire (catégorie A) Assistant conservation (catégorie B) Adjoint du patrimoine (catégorie C)	Budget annuel d'achat de livres (€ par habitant)	Budget annuel d'achat de disques (€ par habitant)
<b>moins de 800</b>	0,04 m <sup>2</sup> avec un minimum de 50 m <sup>2</sup>	4 heures	4 bénévoles formés	2,00	
<b>800 à 1 500</b>	0,04 m <sup>2</sup> avec un minimum de 70 m <sup>2</sup>	6 heures	6 bénévoles formés	2,00	
<b>1 500 à 2 000</b>	0,07 m <sup>2</sup> avec un minimum de 100 m <sup>2</sup>	8 heures	1 agent catégorie C et 5 bénévoles formés	2,00	
<b>2 000 à 3 500</b>	0,07 m <sup>2</sup>	10 heures	2 agents à mi-temps dont : 1 B, 1 C ou : 1 agent à plein temps et 5 bénévoles formés	2,00	
<b>3 500 à 5 000</b>	0,07 m <sup>2</sup>	12 heures	2 agents à plein temps dont : 1 B, 1 C et 5 bénévoles formés	2,00	
<b>5 000 à 8 000</b>	0,07 m <sup>2</sup>	15 heures	3 à 4 agents à plein temps dont : 1 ou 2 B - 1 ou 2 C et des bénévoles formés	2,00	0,80
<b>8 000 à 10 000</b>	0,07 m <sup>2</sup>	18 heures	4 à 5 agents dont : 1 A, 1 ou 2 B, 1 ou 2 C et (éventuellement) des bénévoles formés	2,50	0,80
<b>10 000 habitants</b>	0,07 m <sup>2</sup>	20 heures	5 à 6 agents dont : 1 A, 2 B, 2 ou 3 C	2,50	0,80



**Bibliothèque de Malissard**  
3 233 habitants - 215 m<sup>2</sup>  
Architecte : B. Weber



**Café-Bibliothèque de Chabrillan**  
621 habitants - 230 m<sup>2</sup>  
Architectes : F. Ramadier et D. Mariaud

## ➔ La bibliothèque au cœur de la ville : facilement accessible, bien insérée dans l'espace urbain, "visible"

### Bien choisir la localisation de la bibliothèque

**Rechercher la proximité avec d'autres équipements ou services** (administratifs, commerciaux, scolaires ou socio-culturels).

Cela permet d'insérer la bibliothèque dans le circuit quotidien des habitants et de favoriser les synergies qui peuvent en découler.

Une possibilité intéressante : inclure la bibliothèque dans un bâtiment à vocation culturelle ou d'animation regroupant d'autres locaux et d'autres fonctions.

Ceci permet de :

- faire se croiser des publics différents n'ayant pas forcément eu l'occasion ou l'envie de venir dans une bibliothèque,
- mettre en place des partenariats (ex : sélection de guides techniques et livres d'art à l'occasion d'une manifestation de l'atelier poterie, avec accueil d'artisans locaux),
- réaliser des économies d'échelle : locaux en partage (hall, salle de réunion, sanitaires, locaux techniques), parking unique, gestion des fluides, frais d'entretien et de maintenance...

### Prendre en compte la desserte de la bibliothèque par les différents moyens de transports :

la bibliothèque doit être accessible dans de bonnes conditions par l'ensemble des modes de déplacement.

### Favoriser les modes de déplacement doux et l'usage des transports en commun.

Réaliser pour cela les aménagements nécessaires : cheminements piétons, pistes cyclables, arrêt de bus (publics et/ou scolaires)...

Même si l'automobile ne doit pas être privilégiée : répondre cependant aux besoins de stationnement, rechercher la « mutualisation » des parkings existants.

### Insérer au mieux la bibliothèque dans l'espace urbain ou villageois et assurer sa visibilité

#### Aménager les abords de l'équipement de façon à :

- assurer l'accessibilité de tous, et en particulier des personnes à mobilité réduite, par la continuité des cheminements, le choix des matériaux, la signalétique, etc...
- rendre "lisibles" les différents accès et entrées du bâtiment :
  - ceux du public et du personnel
  - ceux du bibliobus, des véhicules de livraisons : prévoir l'espace nécessaire pour stationnement, manœuvre, circulation.
- "mettre en scène" l'équipement : création d'un parvis...
- offrir un espace convivial aux usagers ou aux passants

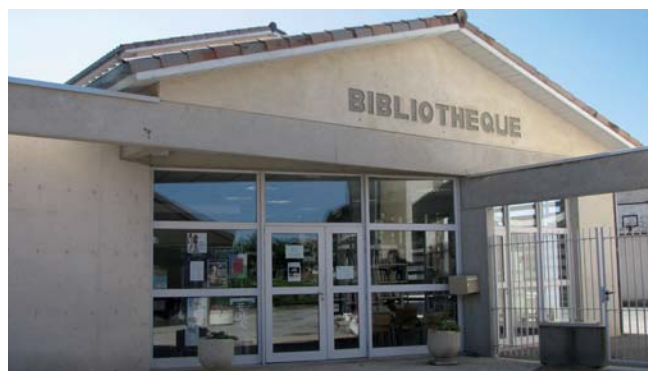
#### Réaliser un bâtiment qui par son implantation (orientation...), sa volumétrie et son architecture, s'insère au mieux dans le bâti environnant et affirme sa vocation d'équipement public culturel.

La « visibilité » du bâtiment, c'est d'abord sa localisation et sa capacité à représenter sa fonction.

Ce peut être aussi, tout simplement, ce qu'il montre au passant par les ouvertures de sa façade : un passant qui d'un premier coup d'œil sur les espaces intérieurs pourra se faire une idée de l'ambiance et du contenu de la bibliothèque, et aura envie d'y entrer.

#### Travailler sur la signalétique

Tout habitant de la commune, installé ou nouvel arrivant, doit pouvoir trouver le chemin de la bibliothèque ; une signalétique est nécessaire : directionnelle dans la commune et fortement présente sur le bâtiment.



Bibliothèque d'Alixan  
2 275 habitants - 140 m<sup>2</sup> / Architecte : P. Sarda



Café-Bibliothèque de Chabrillan  
621 habitants - 230 m<sup>2</sup> / Architectes : F. Ramadier et D. Mariaud

## ➔ Des locaux fonctionnels, des espaces ouverts et attractifs, favorisant le désir de découverte

### Donner l'accès à tous... et une place pour chacun

Disposer d'une surface suffisante et proposer des espaces adaptés à des personnes de tous âges et aux attentes très diverses :

- une personne âgée, pour pouvoir lire sur place confortablement, a besoin d'un fauteuil placé un peu à l'écart du mouvement.
- l'enfant qui fait une recherche documentaire pour un travail scolaire mobilise une table.
- l'amateur de bandes dessinées apprécie de les voir exposées dans des bacs à bonne hauteur et de les déguster sur place dans une banquette douillette.
- le tout-petit, pour farfouiller dans les albums, doit disposer de bacs à portée de mains et de coussins pour s'installer.
- le conteur qui anime une soirée pour tous publics a besoin d'un espace assez ouvert...

Parmi tous ces usagers de la bibliothèque, certains sont des personnes à mobilité réduite du fait de difficultés physiques ou sensorielles, temporaires ou durables (personnes handicapées mais aussi personnes âgées...).

La loi du 11 février 2005 fait obligation aux collectivités publiques de donner accès aux équipements et espaces publics à tous les citoyens, quel que soit leur handicap. Des normes sont à respecter pour permettre la continuité des cheminements et l'accès à tous les espaces : pentes, largeurs de portes, nature des sols, équipements et mobiliers adaptés (toilettes, banque d'accueil...).

**Si chacun trouve sa place dans l'espace bibliothèque, alors il profitera vraiment de la présence des autres usagers et sera disponible pour l'échange.**

Quoi de plus stimulant, pour un jeune enfant s'essayant à la lecture que de voir un adulte captivé par son livre ?  
Quelle belle occasion de sociabilité, pour une personne qui se sent isolée, que venir lire à la bibliothèque et voir d'autres personnes faire de même !



Médiathèque départementale Diois-Vercors à Die  
Architectes : C. Royer et D. Chapuis



Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi

# 2 – LA BIBLIOTHÈQUE, LIEU ATTRACTIF, CONVIVIAL ET FON

## Une bibliothèque sur un seul niveau et des services « décloisonnés »

Une situation en rez-de-chaussée favorise la visibilité de la bibliothèque. Mais accessibilité ne veut pas dire forcément équipement à rez-de-chaussée. Concevoir une bibliothèque sur un seul niveau (qui peut être un étage desservi par un ascenseur) c'est faciliter la circulation des personnes et des documents et mettre en valeur tous les aspects du service public.



**Bibliothèque d'Albon**

1 722 habitants - 170 m<sup>2</sup> / Atelier d'architecture A. Solnais

## Répartition des espaces

Exemple d'une bibliothèque de 100 m<sup>2</sup> (commune de 1000 habitants)

Espace	Activités	Aménagement mobilier	Emplacement - Relations	Surface
Accueil	Accueil, information, conseil des usagers Prêt - retour des documents	Banque d'accueil (avec ordinateur) Rayonnage pour les documents réservés par les emprunteurs Chariot à livres pour les retours	A l'entrée - Surveillance vers le coin des revues, le secteur enfants/ados. Accès extérieur et bibliobus s'il n'y a pas d'entrée / livraisons	8 m <sup>2</sup>
Espace enfants	Prêt de documents	Rayonnages et bacs à livres	Visibilité depuis l'accueil  Isolé, pas fermé, chaleureux  Dans une bibliothèque de 100 m <sup>2</sup> , on peut mixer les espaces de consultation adultes/enfants Proximité de fenêtres (lumière)	35 m <sup>2</sup>
	Heure du conte Travail sur place	Gradins, podium, poufs  Tables et chaises : 20 places assises (classe)		32 m <sup>2</sup>
Espace adultes et adolescents	Prêt et consultation de documents  Consultation de revues	Rayonnages, bacs à BD, Tables et chaises, poste de consultation du catalogue,  Présentoirs à revues, chauffeuses	Zone de convivialité : visible de l'extérieur ou de l'entrée	
Espaces servants Bureau	Travail interne : Secrétariat, commandes, traitement des documents	1 bureau avec caisson (poste informatique) 1 grande table de travail, armoire, rayonnages, coin café	Proche de l'entrée - vitrage possible (visibilité des espaces publics) Éventuellement : livraisons	15 m <sup>2</sup>
Sanitaires		Normalisé accueil handicapé Point-d'eau (ménage) – Un WC	A l'extérieur des salles de prêt	10 m <sup>2</sup>

Dans une bibliothèque de 100 m<sup>2</sup>, il n'est guère possible d'affecter un espace séparé aux animations.

Lorsque la bibliothèque fait partie d'un bâtiment dédié aux activités socio - culturelles (espace culturel municipal, MJC, Foyer rural...) elle peut partager une salle : expositions, animations lors d'accueils de classes ou en soirée, en ayant un accès direct de la bibliothèque vers cette salle partagée. Les sanitaires peuvent également être partagés.

## Du point de vue du public :

- dès l'entrée, il a une vue d'ensemble de l'offre qui lui est proposée et peut inventer des itinéraires variés pour s'approprier l'espace
- la bibliothèque est généralement organisée en "secteurs" spécialisés, offrant à chaque public des documents susceptibles de l'intéresser : ainsi les livres pour les enfants sont regroupés dans "l'espace pour enfants". Cependant, un enfant passionné de moto trouvera parmi les documents destinés aux adultes des livres dont les photos le raviront. De même qu'un adulte qui veut s'initier à l'astronomie peut commencer par consulter un livre écrit pour les enfants.

En offrant une continuité entre les espaces, on multiplie les possibilités pour chacun de trouver ce qui lui conviendra le mieux.

## Du point de vue du personnel (salarié et bénévole) :

- le plain-pied facilite la circulation des documents (les livres sont lourds : l'utilisation de chariots est souvent nécessaire)
- il est plus facile d'intervenir dans un espace unique (conseil aux usagers, aide à la recherche documentaire, surveillance) : l'organisation des espaces conditionne le nombre de personnes mobilisées lors des ouvertures au public.

## Concevoir des espaces modulables et réaménageables

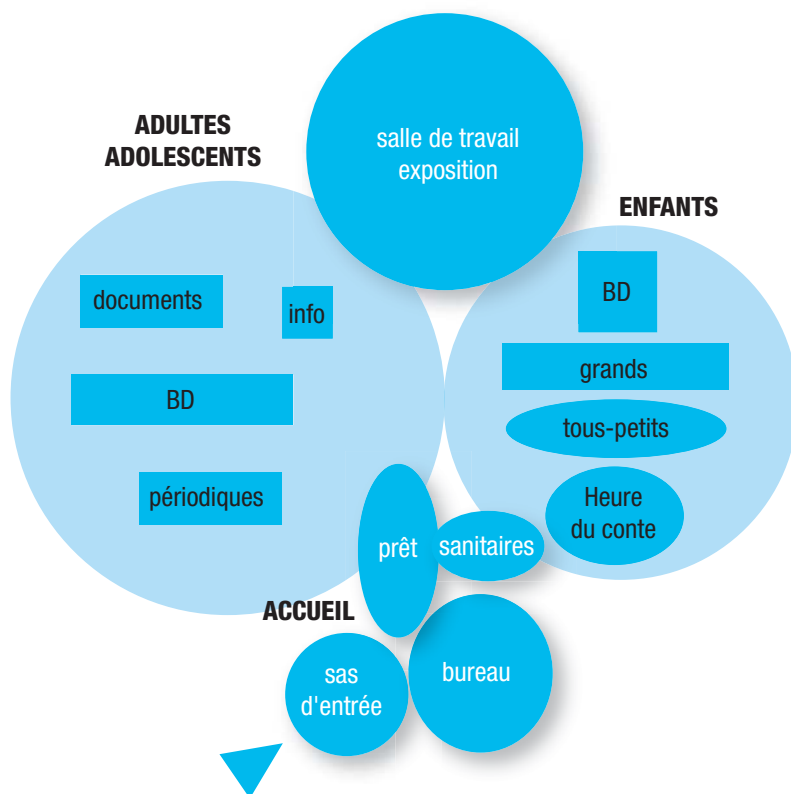
- L'évolution des métiers de la documentation, des technologies de l'information (place croissante de l'informatique...) et des pratiques des usagers est rapide : la conception des locaux doit permettre des adaptations.
- Créer une architecture durable : les séparations entre les différentes activités du service ne doivent pas être bloquantes pour l'avenir ; la distribution des surfaces doit pouvoir évoluer, principalement dans les salles de prêt.

## Proposition de programme détaillé et adapté à la taille de votre commune

Ce document précise les fonctionnalités propres à un service de lecture publique, comporte une définition des différents espaces constituant la bibliothèque et des normes et recommandations techniques (circulations, luminosité, type de sol, charge des planchers, de l'ordre de 600 kg/m<sup>2</sup> dans les espaces où sont installés les livres).

A voir sur le site de la médiathèque départementale : <http://mediatheque.ladrome.fr>

## Schéma d'organisation fonctionnelle d'une bibliothèque de 100 m<sup>2</sup>



## Calibrage des collections de documents

	Collection nécessaire document/habitant	Seuil minimum pour mettre en place le service	Acquisitions annuelles document/habitant
<b>Livres</b>	2,5	3000	0,15
<b>Disques</b>	0,3	300	0,04
<b>Films</b>	0,15	150	0,04
<b>Documents numériques</b>	0,15	150	
<b>Abonnements revues</b>	0,045	6	



Lectrice assidue  
Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi

## ➔ Qualité d'ambiance et confort

### Le confort thermique en toutes saisons

Il résultera d'abord de la conception même de l'architecture du bâtiment : son orientation, ses matériaux de construction, son isolation, ses ouvertures...

L'objectif premier du maître d'ouvrage doit être la réalisation d'un bâtiment peu consommateur d'énergie. Il est envisagé par la loi Grenelle II que le niveau BBC (bâtiment basse consommation) devienne la norme à respecter pour tous les bâtiments publics neufs dont les permis de construire seront déposés à compter de fin 2010.

- intégrer un système de chauffage utilisant si possible une énergie renouvelable, économique, fonctionnel, silencieux, et dont les équipements intérieurs (radiateurs...) ne gênent pas l'installation des rayonnages aux murs
- se protéger contre la chaleur en été : limiter les vitrages au sud et à l'ouest, rechercher une protection solaire
- se protéger contre les surchauffes : la Drôme bénéficie d'un ensoleillement en toutes saisons
  - en été, quand le soleil est très haut dans le ciel, des avancées de toitures (casquettes) permettent de protéger le bâtiment et ses usagers des plus forts rayonnements solaires
  - aux saisons intermédiaires, le soleil plus rasant fournit des apports gratuits de chaleur qui limitent les besoins en chauffage, mais il faut savoir également maîtriser ces rayonnements qui provoquent à certaines périodes de véritables inconforts dus aux surchauffes, aux éblouissements... Les dispositifs de protection solaire doivent être prévus dès la construction.

### Le confort visuel

La lecture d'un document papier ou d'un écran d'ordinateur nécessite un grand confort visuel. Un éclairage insuffisant ou, à l'inverse, trop fort et éblouissant, génère inconfort et fatigue.

- privilégier l'éclairage naturel qui permet aussi d'économiser de l'énergie, mais :
- protéger les locaux de l'ensoleillement direct et des effets éblouissants : par l'orientation du bâtiment, par la taille et le positionnement des ouvertures vitrées, par des masques solaires (environnement végétal ou solutions architecturales)
- adapter le niveau d'éclairement (naturel ou artificiel) aux usages
- choisir un éclairage artificiel peu consommateur d'énergie

Le confort visuel, c'est aussi offrir à l'utilisateur de la bibliothèque des vues agréables sur l'extérieur.



Façade ouest extérieur (à gauche). Adoucissement lumineux intérieur salle multimédia, pare soleils (à droite)  
Médiathèque La Passerelle - Bourg-lès-Valence  
18 910 habitants - 1 853 m<sup>2</sup> / Chabal Architecte

## Le confort acoustique

La qualité de l'ambiance sonore, comme le confort visuel, est un élément essentiel de la qualité d'usage d'une bibliothèque.

La diversité des activités proposées, dont certaines peuvent être bruyantes (travail en groupe...), et la conception d'espaces de lecture ou de consultation "décloisonnés", rendent d'autant plus nécessaire l'attention portée à l'acoustique.

- bien positionner les locaux dont l'usage peut être source de bruit
- limiter la propagation des bruits aériens par des parois isolantes et des matériaux absorbants
- limiter les bruits d'impact par l'utilisation de matériaux adaptés (ex : préférer des sols souples de type linoléum plutôt que du carrelage), etc...

## La qualité de l'air

C'est un élément important pour le confort, mais aussi pour la santé de l'utilisateur : des études ont montré que l'air intérieur des bâtiments s'avère très souvent plus pollué que l'air extérieur.

Les principales sources de pollution sont une ventilation insuffisante et les émanations des matériaux de construction, peintures et vernis, mais aussi des équipements mobiliers, des produits utilisés pour l'entretien des locaux...

Des volumes d'air suffisants (bonne hauteur sous plafond dans les salles les plus importantes), une bonne ventilation, des matériaux sains, tout cela fera aussi la qualité de la bibliothèque.



**Bibliothèque intercommunale Chanos-Curson-Veaunes**  
1 346 habitants - 110 m<sup>2</sup>  
Architecte : R. Dorgnon



**Patio intérieur avec bassin**  
Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi

## ➔ Le mobilier : valoriser les collections et en faciliter l'accès

Le mobilier est un élément marquant de l'image de la bibliothèque : il influe fortement sur l'appréciation des espaces par le public.

Outre les qualités fonctionnelles attendues, son esthétique accompagne les choix architecturaux :

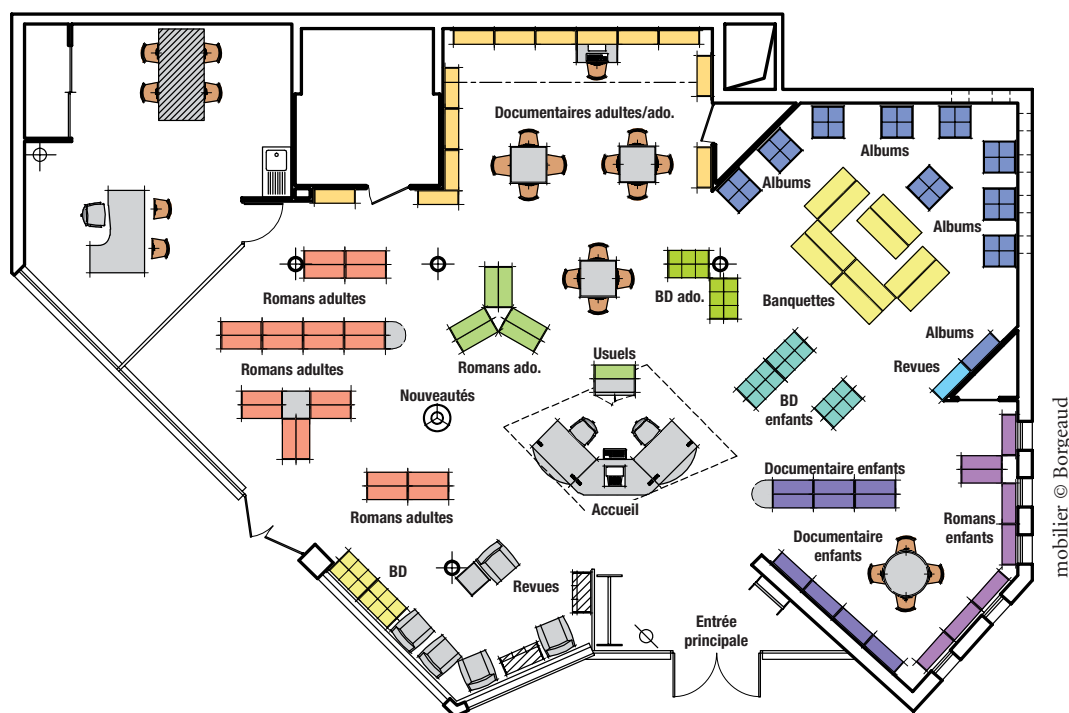
- la banque de prêt est visuellement très présente dès l'entrée. Ses lignes donnent une première idée des choix qui ont été faits pour l'aménagement intérieur
- les rayonnages participent à la délimitation d'espaces spécifiques à l'intérieur du bâtiment ; leur disposition aide au cheminement de l'usager, permet la création de « clairières », lieux de lecture ou de repos. Ils constituent autant de lignes découpant l'espace.
- les sièges divers, nombreux, permettent de jouer sur les formes, textures et couleurs et ponctuent l'espace : points de repère et éléments de confort perçus au premier coup d'œil.

Il est donc très important de discuter du choix du mobilier avec l'architecte.

### Des fabricants spécialisés

Il est fortement recommandé de s'adresser à des fabricants de mobilier spécialisé pour les bibliothèques :

- ils offrent de bonnes garanties quant aux fonctionnalités recherchées et respect des normes de sécurité pour un usage public
- la plupart proposent des gammes durables (formes, couleurs) permettant un réassort lorsque la bibliothèque évolue et déclinent les modes de rangement adaptés aux nouveaux types de documents.
- ils établissent un plan d'implantation du mobilier :
  - à partir du plan fourni par l'architecte, le plus précis possible avec repérage d'éléments qui peuvent avoir une implication sur l'implantation du mobilier : positionnement des fenêtres (écartement ou hauteur), radiateurs, tuyaux, plinthes, prises...
  - à partir des quantités de documents prévues et de leur répartition.
- ils assurent le montage et la mise en place du mobilier



mobilier © Borgeaud

Médiathèque de Châteauneuf-sur-Isère  
3 706 habitants - 260 m<sup>2</sup>  
Architecte : P. H. Bernard



## Des mobiliers fonctionnels adaptés aux usages de la bibliothèque

### La banque de prêt

accueil, prêts et retours des documents.  
Vaste plan pour 1 ou 2 postes de travail et la manipulation des documents, la banque doit pouvoir être déplacée lors de réaménagements futurs.



**Bibliothèque de Montélier**  
3 410 habitants - 525 m<sup>2</sup> / Architecte : agence AGC Concept

### Les rayonnages à livres : modularité et solidité

En simple face plaqués aux murs ou en double face positionnés en épis, ils contribuent à la définition des espaces à l'intérieur du bâtiment.  
Ils seront peut-être déplacés au cours de la vie de la bibliothèque (développement d'un espace, intégration de nouveaux supports...).

### Les bacs à albums, bandes dessinées, documentaires ; Les présentoirs à journaux et revues

Ce mobilier contribue à l'attractivité de l'espace en exposant les documents bien en vue, tout en offrant un accès optimum.



**Médiathèque de Beaumont-lès-Valence**  
3 874 habitants - 270 m<sup>2</sup> / Architecte : H. A. Vermeil



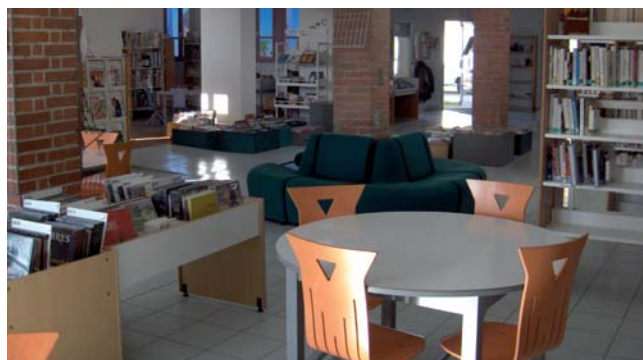
**Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest**  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi

### Les bacs à CD / DVD : accessibilité maximale

Bacs peu profonds, adaptés à la petite dimension des documents, ils peuvent comporter un, deux ou trois étages ; ils sont sur piètement ou intégrables dans des montants classiques.

### Les tables, chaises, fauteuils, poufs et autres mobiliers d'accueil ou de travail

Tables et chaises basses adaptées aux tout-petits. Pour les personnes âgées, préférer des fauteuils avec accoudoirs. Mobiles et colorés, fauteuils et chaises apportent une touche de fantaisie et de rondeur douillette au milieu de rayonnages marqués d'une certaine austérité.



**Médiathèque de Montmeyran**  
2 718 habitants - 200 m<sup>2</sup> / Architecte : B. Bouchardon

### Les éléments d'exposition

Grilles, cimaises, tablettes inclinées dans les rayonnages, présentoirs sur piètement... Les usagers apprécient que leur bibliothèque change, bouge, s'anime. A l'entrée de la bibliothèque, leur curiosité est sollicitée par la mise en présentation de nouveautés ou thématiques.



**Médiathèque de Chabeuil**  
6 576 habitants - 450 m<sup>2</sup> / Architecte : R. Dorgnon

## ➔ L'équipement informatique : ressources documentaires et outil de gestion

### Un bâtiment câblé

Prévoir la connexion de plusieurs postes de travail en réseau : câblage et prises informatiques et téléphoniques aux normes et en nombre suffisant pour permettre l'ajout ou les déplacements de postes de travail.

Une prise de téléphone analogique reste indispensable pour les opérations de prêt de documents par la médiathèque départementale en connexion avec son serveur.

Pour l'abonnement internet de la bibliothèque, il faut prévoir un débit suffisant (partage entre plusieurs postes professionnels et publics, échanges de données avec la médiathèque départementale, récupération de notices) et disposer d'une adresse IP fixe (pour la publication en ligne du catalogue).

Le câblage du bâtiment par fibre optique et l'accès au très haut débit sont à envisager car ils permettent des usages tels que la formation à distance, la visioconférence, l'accès correct aux images ou au son, services de plus en plus demandés en bibliothèque.

### Un poste connecté à Internet

Un poste de travail connecté à Internet permet à la bibliothèque :

- de se connecter au site Internet de la médiathèque départementale : rechercher sur son catalogue, interroger son propre compte, consulter ses réservations, récupérer des notices bibliographiques, accéder à l'ensemble des informations destinées aux bibliothèques partenaires.
- d'utiliser Internet (sélection de documents, presse en ligne, critiques littéraires...) et répondre aux questions des usagers.

Cet équipement minimal constitue la base à partir de laquelle on peut informatiser la bibliothèque avec un logiciel spécialisé. Ce poste de travail sera complété d'une « douchette » (lecture des code-barres des documents et des cartes d'emprunteurs) et d'une imprimante.

### Configurations possibles pour une petite commune

- 1 ou 2 postes à la banque de prêt avec douchette pour l'inscription, le prêt-retour des documents et la recherche documentaire. Si une seule imprimante réseau est installée, elle sera située de préférence à proximité de ce poste.
- 1 poste professionnel installé dans le bureau : logiciel bibliothèque et bureautique (secrétariat, statistiques, images).
- 1 ou plusieurs postes destinés usagers : accès au catalogue de la bibliothèque, à son compte, à Internet.

La création d'un réseau informatique intercommunal pour plusieurs bibliothèques constitue une solution économique et qui optimise les services rendus.



Site Internet de la médiathèque départementale

### Un logiciel « métier » : un atout pour la bibliothèque

Un logiciel de gestion de bibliothèque permet de gérer les collections et la circulation des documents (prêts et retours de documents aux usagers). Il propose une recherche documentaire puissante et la constitution de statistiques permettant l'édition d'un bilan d'activité.

Un logiciel spécifique respectant les normes professionnelles est indispensable pour permettre les échanges avec d'autres bibliothèques, en particulier avec la médiathèque départementale. C'est aussi la garantie de pouvoir changer de logiciel sans perdre les données.

Ce logiciel peut comporter un module permettant à la bibliothèque d'être visible sur Internet (recherche documentaire dans son catalogue, consultation de son compte par chaque usager).

Une formation est indispensable pour permettre au personnel de bien gérer son équipement (en particulier dans le cas de bibliothécaires bénévoles).

Plusieurs fournisseurs proposent des solutions adaptées en fonction de la taille du projet et des services que l'on souhaite offrir aux usagers.

## ➔ Du personnel qualifié au service du public

La mise en place, la gestion et l'animation de la bibliothèque nécessitent un personnel compétent et un temps de travail permettant :

- de proposer des heures d'accueil compatibles avec les activités de toutes les catégories de population,
- d'assurer le travail interne, équivalent en temps aux heures d'ouverture au public.

Dans les petites communes ces missions sont souvent confiées à des bibliothécaires bénévoles. L'équipe des bénévoles peut être soutenue et la pérennité de son action au service de la collectivité garantie par la présence d'un emploi salarié.

Dès que la commune ou la communauté de communes atteint 1500 habitants, un emploi salarié est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

Catégories d'emplois spécifiques aux bibliothèques, dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale :

- Catégorie A : Conservateur des bibliothèques ou Bibliothécaire
- Catégorie B : Assistant (qualifié) de conservation
- Catégorie C : Adjoint (première classe) du patrimoine et des bibliothèques

La qualification des bénévoles et salariés passe par des formations initiales et continues proposées par la médiathèque départementale, le centre national de la fonction publique et divers organismes spécialisés.



Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi



Médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest  
Architectes : R. Kahn, J. C. Gaud et D. Farhi



## Pour vous aider, des interlocuteurs spécialisés sont à votre service sur le territoire

Créer une bibliothèque est un projet politique qui nécessite en amont de sa réalisation :

- la définition explicite des objectifs et des besoins de la collectivité :
  - principales missions que la bibliothèque devra remplir, projet culturel, population touchée, public spécifique ciblé...
  - attentes en matière de qualité urbaine, architecturale, environnementale et fonctionnelle du futur équipement
- les modalités de fonctionnement de l'équipement : horaires, règlement intérieur, budget annuel ...
- une planification des étapes du chantier et des dossiers de subventions
- un plan de financement : l'investissement financier peut être accompagné par
  - le Conseil général (règlements d'aides aux collectivités)
  - l'État (concours particulier pour la construction des bibliothèques dans le cadre de la DGD – dotation globale décentralisée).

### Le Conseil général de la Drôme

Par le biais des règlements départementaux, l'assemblée départementale marque sa volonté d'irriguer les communes et leurs groupements pour des politiques prioritaires (développement durable, écoconstruction, lecture publique ....). Ces aides sont modulables en fonction des moyens de la collectivité.

#### - Le service des relations avec les collectivités

Son rôle :

- Instruire le dossier dans le cadre des règlements départementaux « dotation cantonale » et « dotation villes », pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de la bibliothèque.

Il consulte la médiathèque départementale sur la qualité et la viabilité du projet.

Contact : Service des relations avec les collectivités  
Hôtel du département  
26 avenue du Président Herriot, 26026 Valence cedex 9  
Tél 04 75 79 26 26  
Site : [www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)

#### - La médiathèque départementale

Son rôle :

- Accompagner les élus dans la conception du projet : objectif d'une bibliothèque, les attentes en terme de fréquentation, d'usages, de services ; poser les bases du projet
- Organiser des visites de bibliothèques pour préciser le projet
- Donner un avis sur la localisation, l'implantation, les surfaces
- Proposer un pré - programme ;
- Informer sur les subventions possibles et les échéances
- Instruire les dossiers de subvention du Conseil général pour le mobilier spécifique et l'informatique bibliothèque
- Proposer un calibrage des collections
- Informer sur les fournisseurs professionnels de mobilier spécifique et aider à l'analyse des implantations proposées
- Proposer un cahier des charges informatique et informer sur les fournisseurs de logiciels
- Conseiller sur les moyens nécessaires en fonctionnement : heures d'ouverture, équipe de travail (salariés ou/et bénévoles qualifiés), crédits d'acquisition de documents, coûts de fonctionnement de l'équipement, entretien et fluides
- Aider à constituer les collections de documents (conseils d'acquisition, prêts de la MDD)
- Former les équipes (formation initiale et continue)

Contact : Médiathèque départementale de la Drôme  
76 rue de la forêt 26000 Valence  
Tél 04 75 78 41 90  
Site : <http://mediatheque.ladrome.fr>

## Le CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Le conseil municipal ou communautaire peut faire appel au CAUE, et pour cela passer avec lui une convention qui définira le contour exact de la mission qu'il lui confie.

Créé à l'initiative du Département de la Drôme en 1979, le CAUE, dont les missions sont définies par la loi sur l'Architecture de 1977, est un organisme de conseil et d'accompagnement des collectivités locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'environnement. Il intervient de l'amont du projet (définition du programme) jusqu'aux premières étapes de sa mise en oeuvre.

**Son rôle :**

- Aider au choix de localisation du projet : recherche et analyse de sites...
- Recueillir et analyser les objectifs et les besoins des partenaires en présence (élus, usagers...), animer la concertation
- Réaliser un document de synthèse : pré-programme architectural et fonctionnel résumant les attentes en matière d'insertion urbaine, de surfaces à créer, de qualité architecturale et environnementale du bâtiment, de fonctionnalité des espaces... et d'enveloppe prévisionnelle.
- Accompagner les élus dans la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect du code des marchés publics
- Suivre aux côtés des élus et des usagers le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'à validation de l'Avant-Projet-Sommaire
- Aider à l'élaboration des plans de financement et dossiers de demande de subventions

**Contact : CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)**

44 rue Faventines BP 26010 Valence cedex

Tél : 04 75 79 04 03

Site : <http://caue.dromenet.org>

## La DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Le maire ou le président de la communauté de communes prend rendez-vous avec le conseiller pour le livre.

**Son rôle :**

- Donner un avis et conseil sur l'implantation, le choix du terrain, le projet architectural assez tôt pour pouvoir faire des modifications
- Analyser les modalités de fonctionnement prévues pour la bibliothèque (personnel, heures d'ouverture, crédits d'acquisition...)
- Exposer les conditions d'éligibilité pour le concours particulier de l'Etat

Le dossier complet de demande de subvention à l'État pour la création, l'aménagement et l'informatisation d'une bibliothèque est à déposer à la Préfecture de Région.

Le conseiller pour le livre à la DRAC instruit le dossier.

**Contact : DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes)**

Conseiller pour le livre - Le Grenier d'abondance  
6, quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 01

Tél : 04 72 00 44 00

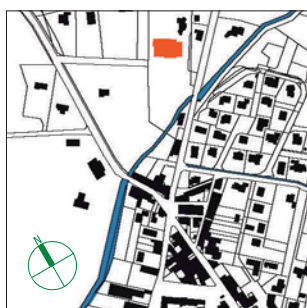
Site : [www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm)

**Il est nécessaire de contacter les partenaires le plus en amont possible du projet de manière à ce que tous soient associés. Le calendrier de dépôt des dossiers de demande de subvention et d'avancement du projet sera établi en commun.**



Médiathèque départementale de la Drôme à Valence  
Architecte A. Penel

# – BALADE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DRÔMOISES



l'ensemble des locaux du Foyer. Elle est un espace de rencontres privilégié pour ses multiples utilisateurs.

L'entrée et la façade principales de la bibliothèque se trouvent à l'ouest du bâtiment, en connection directe avec les parkings. La façade, orientée au sud-ouest mais protégée du soleil par un large auvent, est percée de deux grandes baies rectangulaires de part et d'autre d'une porte vitrée. Ces larges ouvertures, complétées par six petites lucarnes qui rythment le mur nord, donnent aux locaux une qualité d'éclairage très appréciée des usagers. Des usagers qui évoquent aussi le confort acoustique des locaux, et en particulier la qualité de l'isolation phonique par rapport aux autres salles du Foyer, dont certaines peuvent accueillir des activités bruyantes. Autre élément de confort : l'ensemble du bâtiment est chauffé par une pompe à chaleur réversible qui permet un rafraîchissement lors de la saison chaude.

Mais c'est avant tout la taille et la fonctionnalité de l'équipement que les animateurs de la bibliothèque - une salariée et des bénévoles de l'association Foyer rural - et les lecteurs, mettent en avant. Un

## → Allan

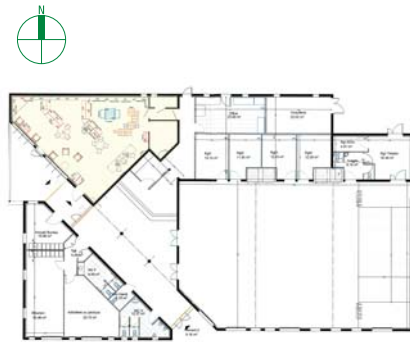
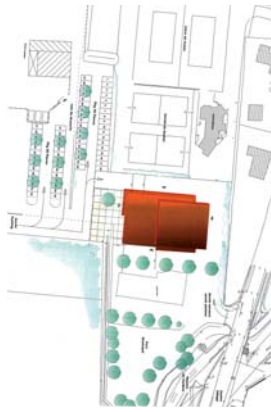
**Reconstruit sur l'emplacement qui était déjà le sien, le nouvel Equipement Rural d'Animation d'Allan a été inauguré en 2008. C'est dans ses murs que la bibliothèque a retrouvé sa place. Mais alors qu'elle se résumait à une quinzaine de mètres carrés dans l'ancien Foyer rural devenu obsolète, elle s'étend à présent sur plus de 100 m².**

La bibliothèque d'Allan bénéficie là d'un environnement particulièrement favorable :

- environnement "culturel" : elle est intégrée dans un équipement qui regroupe des fonctions d'animation (spectacles...) et diverses activités associatives au sein de vastes locaux,
- environnement urbain : le bâtiment s'ouvre au sud sur un espace public et un petit parc arboré à l'extrémité duquel se trouve un théâtre de verdure... Tout cela à 300 mètres seulement du groupe scolaire et du centre bourg.

Ce lien avec le centre d'Allan, les architectes l'ont inscrit dans la conception même du bâtiment :

un large hall, voulu comme une "rue intérieure", vient prolonger l'axe des liaisons piétonnes avec le village. Cette circulation, qui coupe le bâtiment dans sa diagonale, dessert



vaste espace non cloisonné, un secteur enfants avec poufs, bacs à livres..., un coin lecture un peu "cosy" équipé de fauteuils, du mobilier adapté, la possibilité d'accueillir les scolaires, ou celle d'annexer le hall d'entrée commun pour des expositions... tout cela fait la qualité de cette nouvelle bibliothèque.

La Commune qui, avec les responsables du Foyer rural, a élaboré le projet en s'entourant des compétences du CAUE et de la Médiathèque départementale, semble donc avoir réussi son pari : développer un véritable projet culturel pour tous.

Les écoliers, les habitants de tous âges, ou les habitués du Foyer qui après une partie de cartes, un cours de dessin ou de gymnastique, viennent se détendre en lisant une revue, leur donnent raison : depuis 2008, la bibliothèque d'Allan a doublé le nombre de ses lecteurs. Des lecteurs qui passent en moyenne beaucoup plus de temps à la bibliothèque et qui utilisent de manière complémentaire les services de proximité offerts par la bibliothèque d'Allan et les services plus spécialisés de la médiathèque intercommunale Maurice Pic à Montélimar.



### Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Allan (1 625 hab.)

### Accompagnement à maîtrise d'ouvrage : CAUE de la Drôme

### Maîtrise d'œuvre :

Architectes : E.S.P.A.C.E 26, Jean Boursaly et Pierre Guigue, Montélimar [26]

Conception et implantation du mobilier : BRM

Bureaux d'études techniques [BET] :  
- structure : BETEBAT, Aubenas [07]  
- thermique et économie : C.E.R.T.I.B Valence [26]

Paysagiste consultant :  
France Canat, Allan [26]

### Livraison :

mai 2008

### Surface utile totale :

102 m<sup>2</sup>

### Coût d'investissement HT

(travaux + honoraires et divers) :

foyer d'animation : 1 103 000 €

dont bibliothèque : 148 420 €

### Financement bibliothèque :

#### - Sur travaux :

Département : 32 670 €

Etat [DGD] : 48 773 €

Réserve parlementaire : 2500 €

#### - Sur informatique :

Département : 3 471 €

Etat [DGD] : 1 476 €

SESAME : 1 122 € (borne internet)

#### - Sur mobilier :

Département : 2 804 €

Etat [DGD] : 3 738 €

# - BALADE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DRÔMOISES

© F. Ramadier-architecte



© F. Ramadier-architecte



permettant ainsi de créer un "bandeau" percé de plusieurs ouvertures en partie supérieure. Entre les fenêtres : un bardage en bois rétifé.

Sur le pignon sud, là où le rempart était partiellement détruit, la façade recrée se tient en retrait, très vitrée derrière des lames de bois brise soleil en mélèze.

Côté est, la façade de la maison XVIIIe a été réendueite en laissant apparente sur son extrémité sud, l'épaisseur du rempart. Attenante à la maison, côté nord, se tenait une ruine : là, c'est pratiquement une construction neuve qui a été réalisée. Avec un toit terrasse qui se tient plus bas que celui à deux pans de la maison, et une façade sur rue (à l'est) percée de grandes baies qui se superposent sur les trois niveaux.

Le café s'est installé sous les voûtes XVIIIe du rez-de-chaussée, au premier étage : l'espace adultes de la bibliothèque, au second : celui dévolu aux enfants. Au premier étage, sur le pignon sud, un balcon protégé du soleil offre un agréable

## → Chabrilan

**Le café-bibliothèque de Chabrilan a été créé dans ce qui était autrefois la "maison du notaire" : une bâtisse du XVIIIe siècle adossée au rempart médiéval qui enceint le village perché.**

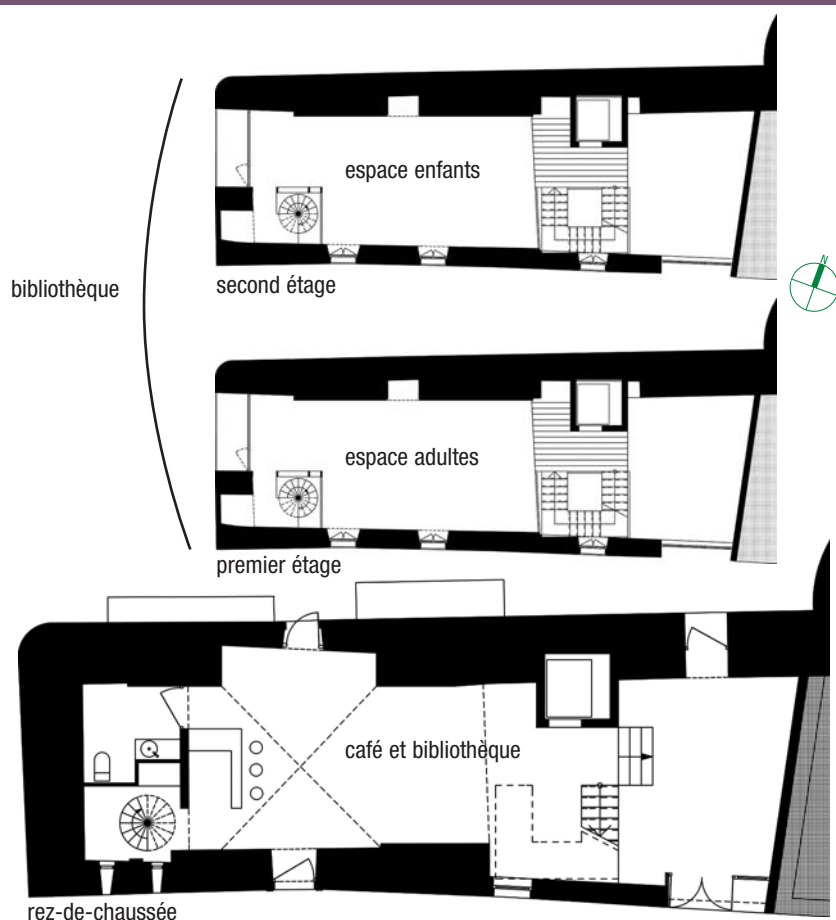
**A l'origine de cette création, un double constat : la bibliothèque municipale est mal logée et il n'existe plus de lieu de rencontres et d'animation à Chabrilan... Et des opportunités saisies : la mise en vente d'une licence IV, et celle de cette maison "du notaire" dont l'emplacement, à côté du parc public récemment aménagé, apparaît stratégique dans une politique communale de mise en valeur du village.**

Donner à voir les trois âges du bâtiment : le rempart XIIIe, la maison XVIIIe et sa re-naiissance en ce début du XXIe siècle : tel était l'objectif de ses concepteurs.

Le rempart - qui atteint 1,30 m d'épaisseur - constitue le mur ouest et le pignon sud du bâtiment. Laisse en pierres apparentes rejointoyées, il reste très peu percé. Deux ouvertures ont cependant été ménagées à l'emplacement de celles déjà existantes, afin de créer une liaison entre le café et le parc.

La toiture a été "reculée" afin de révéler la tête du mur qui a été légèrement écrêté,



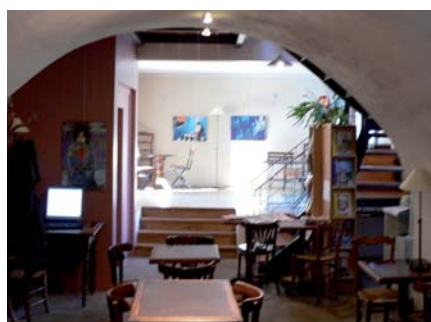


prolongement extérieur à la bibliothèque. Chacun des trois niveaux est un espace totalement ouvert, sans cloisons, ayant des vues sur tous les côtés. Le bloc ascenseur, traité comme une "boîte" rose à la fois affirmée et discrète, et la cage d'escalier très transparente (structure acier, garde-corps de sections très fines, paliers et marches en bois ajourés, pas de contremarches...) délimitent cependant deux sous-espaces.

La solution du plancher chauffant a été adoptée pour les trois niveaux (une citerne à gaz est partagée avec des logements communaux tout proches) ; les sols sont en béton ciré.

Le mobilier "technique" de la bibliothèque a été entièrement dessiné par les architectes, il habille les murs pour dégager l'espace au maximum. Quant au mobilier ancien du bar : il a été "chiné" en brocante par les élus eux-mêmes !

Un salarié a été engagé par la commune pour faire vivre ce lieu. Il travaille en partenariat avec l'association de la bibliothèque et celle des "Amis de Chabrillan".



### Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Chabrillan (668 hab.)  
Accompagnement à maîtrise d'ouvrage : CAUE de la Drôme

### Maîtrise d'œuvre :

Architectes : Fabien Ramadier mandataire, Livron [26] ,  
et David Mariaud, Valence [26]

Bureaux d'études techniques [BET] :

- économie : Euromètres, Aubenas [07]
- structure : BETEBAT, Aubenas [07]
- fluides : Mounier Peyrin, Dieulefit [26]

### Calendrier chantier :

septembre 2005 - septembre 2007

### Surface utile totale :

230 m<sup>2</sup>

**Coût des travaux :** 290 000 € HT

**Honoraires sur travaux :** 34 000 €

**Mobilier sur mesure :** 40 000 € HT

[+ 8000 € pour conception du mobilier]

**Informatique + mobilier :**

55 660 € HT

**Coût d'opération :** 427 660 € HT

### Financement [des travaux] :

**Département :** 67 542 € dont  
dotation patrimoine : 44 402 € et

**Conservation du patrimoine :**

23 140 €

**Etat [DGD] :** 93 116 €

**Dotation parlementaire :** 5 000 €

**Europe [FEOGA] :** 150 000 €

# – BALADE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DRÔMOISES



## Hostun

**La nouvelle bibliothèque municipale d'Hostun est installée à la jonction entre le village XIXe siècle de Saint-Maurice, et les quartiers venus récemment s'y greffer. Elle bénéficie ainsi d'un emplacement "stratégique", à quelques dizaines de mètres du groupe scolaire - lui aussi rénové et agrandi il y a peu de temps - et de plusieurs programmes d'habitat, dont une opération de 10 logements destinés aux personnes âgées.**

En transférant la bibliothèque à cet endroit, la commune visait trois objectifs principaux :

- lui offrir de meilleures conditions de fonctionnement : l'équipement occupait jusqu'en 2009 une pièce d'à peine 30 m<sup>2</sup> dans la mairie,
- la rendre parfaitement visible et accessible par tous,
- accompagner l'accueil d'une population nouvelle à Saint-Maurice par un développement des équipements et services publics.

La bibliothèque est implantée au rez-de-chaussée d'une maison bourgeoise du XIXe siècle qui abritait auparavant la poste (partie à quelques mètres de là au pied d'un immeuble locatif neuf), une salle destinée aux associations, dite Salle de la Fontaine, et deux logements

locatifs. Aux 130 m<sup>2</sup> que la bibliothèque occupe seule, se rajoutent en usage partagé avec le Club du 3<sup>ème</sup> âge et les autres associations d'Hostun, les 60 m<sup>2</sup> de la Salle de la Fontaine et environ 15 m<sup>2</sup> "d'annexes" (sanitaires...). Cette salle, dotée d'un accès indépendant, permet notamment l'accueil de scolaires par classes entières, et la tenue d'expositions. Les autres fonctions "publiques" de la bibliothèque sont réunies dans une grande et unique pièce, en forme de L. Seuls la configuration des lieux et le mobilier dessinent des sous-espaces pour l'accueil, le coin des périodiques et BD, le pôle documentation/travail sur place, ou l'espace dévolu aux "petits".

Destiné à protéger du froid l'entrée de la bibliothèque que diverses contraintes ont amené à positionner au nord, le sas d'entrée est entièrement vitré. Il participe ainsi à cette ouverture et cette fluidité des espaces voulues pour des raisons fonctionnelles.

L'aspect extérieur du bâtiment a été très peu modifié. Seule la porte d'entrée a été élargie pour accroître la visibilité de l'équipement et pour répondre au besoin d'accessibilité.

Cette question de "l'accessibilité" a été au coeur du projet, et la localisation de l'équipement comme l'aménagement des



- 1 sas d'entrée
- 2 espace BD/revues
- 3 espace adultes/ados
- 4 espace enfants
- 5 bureau
- 6 salle de la fontaine

### Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Hostun (859 hab.)

### Maîtrise d'œuvre :

Architectes : AGC concept Architectes (Gérard Chaussignand),  
Châteauneuf-sur-Isère (26)

Conception et implantation du mobilier : Borgeaud

Bureaux d'études techniques :  
Economiste : SOVEBAT, Valence (26)  
Structure : BETEBAT, Aubenas (07)  
Fluides : BET Laplace, Upie (26)

### Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage :

CAUE de la Drôme

### Ouverture :

avril 2009

### Surface utile totale :

145 m<sup>2</sup> (+ 60 m<sup>2</sup> de salle d'exposition et sanitaires en usage partagé)

### Coût total opération : 293 960 € HT

- bâtiment : 261 672 € HT  
(dont travaux : 218 060 € et honoraires et divers : 43 612 € HT)

Département : 47 284 €

Etat (DRAC) : 72 535 €

CC du canton de Bourg-de-Péage : 30 000 €

Commune de Hostun : 111 853 €

- mobilier : 22 418 € HT

Etat (DRAC) : 5 604 €

Département : 4 203 €

Commune de Hostun : 12 611 €

- informatique : 9 870 € HT

Etat (DRAC) : 1 196 €

Département : 4 286 €

Commune de Hostun : 4 388 €



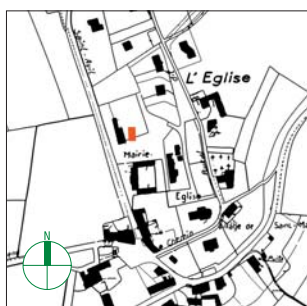
espaces publics qui l'entourent (chemins piétons, places de stationnements...) y apportent des réponses très pertinentes. Mais c'est aussi l'objet du seul véritable regret émis par les élus, comme par le personnel de la bibliothèque : à l'intérieur même des locaux, une différence de niveau de plancher - qui semble-t-il aurait pu être évitée - a nécessité un plan incliné et induit des contraintes dans l'agencement des lieux.

Tous apprécient par contre :

- la luminosité qu'apporte l'absence de cloisonnement associée à des ouvertures nombreuses,
- la qualité de l'éclairage, à la fois doux et discret, et celle de l'acoustique,
- la surface des locaux, enfin, qui permettra notamment de développer les activités avec les scolaires et le péri-scolaire et qui a déjà induit des changements dans le comportement des usagers : ils restent plus longtemps, des mamans passent un moment avant la sortie des classes ou pendant que leurs enfants jouent dans le square voisin...



# – BALADE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DRÔMOISES



ce mur et la route : des stationnements. Entre les deux bâtiments, et matérialisant le lien avec la Mairie : une placette.

Un cheminement piéton part de la route et grimpe dans le pré jusqu'à l'église et le haut du village, et dessert au passage les salles d'animation et la bibliothèque.

L'implantation des constructions, leurs volumes, les matériaux et teintes utilisées : tout concourt à la parfaite intégration de cette opération dans le tissu villageois.

Le bâtiment de la bibliothèque, d'un seul niveau, épouse un plan "basilical" : un rectangle prolongé au nord d'un "chevet" en demi cercle. Un toit à 4 pans unifie l'ensemble. Le chevet est traité en bardage bois (du douglas) ; un mur en pierres apparentes marque l'entrée principale côté sud, le reste des murs est en béton teinté.

Tandis que la façade Est est semi-enterrée, la façade ouest est très largement vitrée : une volonté des responsables associatifs de la bibliothèque qui, avant d'emménager là, ont passé plusieurs années dans les 8 m<sup>2</sup> d'un local sans fenêtres... Ces grandes baies ouest apportent une belle lumière à l'espace intérieur. Mais, à la belle saison, si le débord de la toiture, les stores et l'ombre portée du bâtiment des associations protègent des

## → Saint-Martin-d'Août

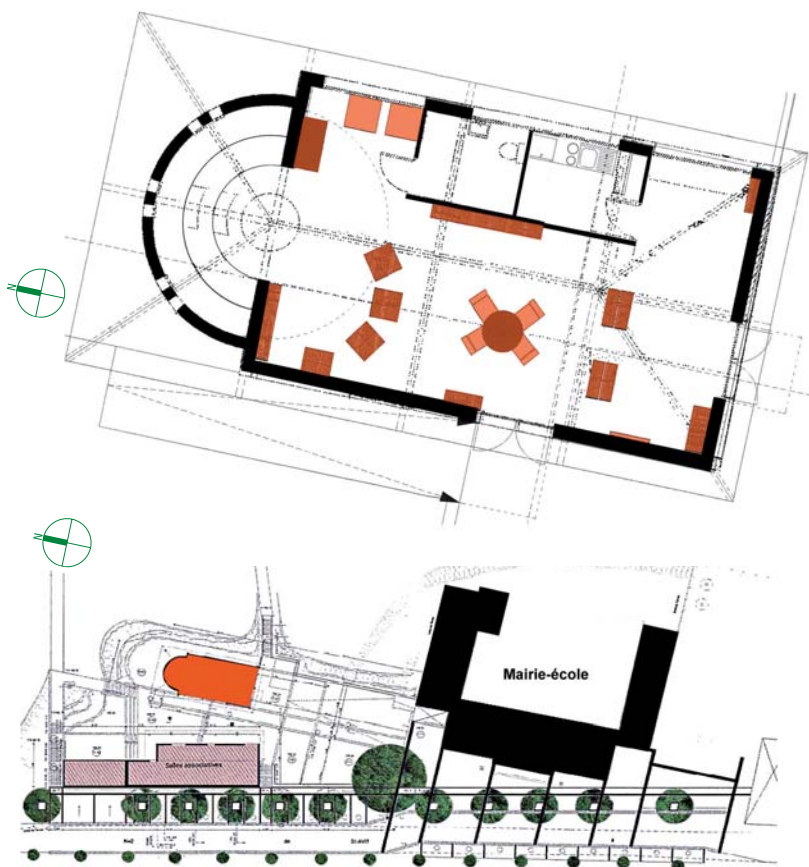
**La petite commune de Saint-Martin-d'Août n'a que 360 habitants mais elle possède une bibliothèque de près de 90 m<sup>2</sup>. Un bel équipement pour un village de cette taille !**

Lorsqu'en 2001 les élus de Saint-Martin décident de construire ce qui allait devenir la Bibliothèque des Collines, ils témoignent en effet d'une belle ambition. Une ambition qui ne se limite pas à la construction de la bibliothèque puisque celle-ci s'insère dans un projet global qui inclut une salle d'activités pour "les anciens", une autre pour les jeunes... et un atelier technique pour la mairie. A la volonté d'offrir aux habitants des locaux culturels ou d'animation, s'ajoute celle de préserver la qualité du cadre de vie en intégrant au mieux les constructions futures dans le village. Pour cela, une étude est même confiée à un paysagiste qui propose alors des principes d'implantation des équipements.

Aujourd'hui le résultat est là :

deux bâtiments, dont l'un abrite la bibliothèque, sont implantés à l'entrée nord du village, à côté de la Mairie-Ecole, sur ce qui était autrefois un pré communal.

Bien intégrée dans la forte pente de ce pré, la bibliothèque surplombe le bâtiment des salles d'animation qui s'appuie sur un mur de soutènement au-dessus de la route de Saint-Avit. Entre



### Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Saint-Martin-d'Août  
(363 hab.)

### Maîtrise d'œuvre :

Architectes : SCP Charles et Evelyne  
Colomb Architectes, Valence (26)

Conception et implantation du  
mobilier : ADP

Bureaux d'études techniques [BET] :  
Structure : Mathieu, Valence (26)

Etude urbaine amont :  
Agence APS, Valence (26)

### Ouverture :

février 2001

### Surface utile totale :

88 m<sup>2</sup>

### Coût des travaux :

- bâtiments communaux  
(bibliothèque + 2 salles  
communales + local technique) :

3 100 000 € HT

- agencement des abords :

900 000 € HT

### Financement des travaux :

commune de Saint-Martin-d'Aout

rayons du soleil, ils ne protègent pas de la chaleur...

L'espace intérieur est simple, seulement découpé à l'est par deux petites pièces : un bureau et les sanitaires. Le mobilier délimite des sous-espaces sans arrêter le regard. La charpente apparente permet d'apprécier l'intégralité du volume de cette "nef" unique. Dans l'hémicycle du chevet, des gradins permettent, par exemple, la tenue de lectures à voix haute.

Animée par une équipe de bénévoles dynamiques, la bibliothèque compte aujourd'hui plus de 80 adhérents, habitants de Saint-Martin et de Tersanne. S'y ajoutent les écoliers des deux communes : les bénévoles reçoivent ceux de Saint-Martin une fois par semaine pour des animations : lectures, présentations de romans... et se déplacent très régulièrement à Tersanne.





### **Manifeste de l'Unesco pour la bibliothèque publique**

*(Novembre 1994, traduction provisoire de l'anglais IFLA fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques)*

La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leurs permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information.

La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

#### **Favoriser l'accès de tout public à la bibliothèque**

La bibliothèque publique est, par excellence, le centre local d'information qui met facilement à disposition des usagers les connaissances et les informations de toutes sortes, un instrument essentiel de l'éducation permanente ... et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux....

Les services de la bibliothèque sont accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Des services et des documents spécifiques doivent être mis à disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées. Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins.

#### **Offrir au public des collections actualisées, un service de qualité avec du personnel formé.**

Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et les produits de son imagination. Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales.

Une politique clairement formulée doit définir les objectifs, les priorités et les services selon les besoins des communautés locales. La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et des normes professionnelles de fonctionnement doivent être maintenues.

Le bibliothécaire est un intermédiaire actif entre les usagers et les ressources offertes. La formation professionnelle et continue du bibliothécaire est indispensable pour assurer des services adéquats.

#### **Responsabilité et financement**

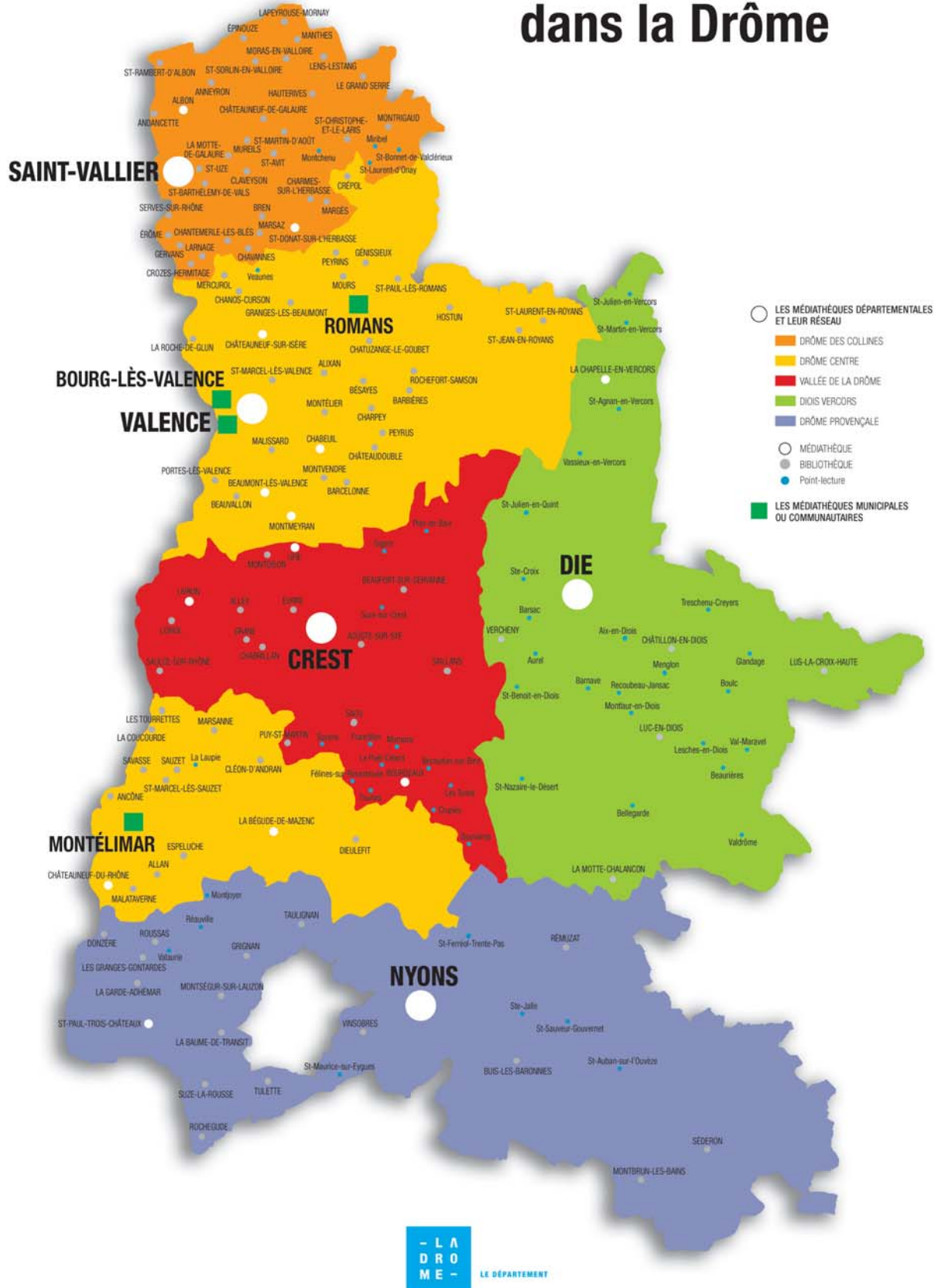
La bibliothèque publique relève des autorités locales et nationales.

En principe la bibliothèque publique est gratuite.

*Adresse de ce texte sur le site web de l'Unesco*

[http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html)

# La lecture publique dans la Drôme



© An&P

## LIRE EN DROME

Publié avec le concours de  
l'association *Lire en Drôme*.

ISSN : 0980-5435

76 rue de la forêt - 26 000 Valence

Tél. 04 75 78 41 90

<http://mediatheque.ladrome.fr>

Directrice de la publication : J. Pinard

Comité de rédaction : A. Boissy,  
S. Gervy, P. Mazin, C. Thillet, S. Tomic



caue

Document réalisé par le CAUE et la Médiathèque départementale de la Drôme  
Christine Coignet, CAUE - Catherine Thillet, Joëlle Pinard, MDD

Photo couverture : Bibliothèque d'Albon (atelier d'architecture André Solnais)  
Photo 2<sup>ème</sup> couverture : Bibliothèque de Montélier (agence AGC Concept – Gérard Chaussignand)  
Crédit photos : CAUE et Médiathèque départementale de la Drôme sauf mention spécifique  
Maquette : Pascal Challier - Impression : Despesse  
Septembre 2009